



Organisation des
États Américains



COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

DOUZIÈME SESSION ORDINAIRE
7 mars 2012
Washington, D.C.

OEA/Ser.L.X.2.12
CICTE/doc.5/12 rev.1
9 mars 2012
Original: Anglais

PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME POUR 2012

(Approuvé à la quatrième séance plénière tenue le 7 mars 2012)

PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME POUR 2012

(Approuvé à la quatrième séance plénière tenue le 7 mars 2012)

Le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) a pour objectif principal de “promouvoir et développer la coopération entre les États membres afin de prévenir, de combattre et d’éliminer le terrorisme, conformément aux principes énoncés dans la Charte de l’OEA, dans la Convention interaméricaine contre le terrorisme et dans le plein respect de la souveraineté des pays, de l’État de droit et du droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de la personne et le droit international des réfugiés”.

Les attributions du Secrétariat sont prescrites à la fois dans les Statuts du CICTE et dans le Règlement.

Le Secrétariat est une unité du Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle du Secrétariat général de l’Organisation des États Américains (OEA).

Par l’exécution de ce plan de travail, le Secrétariat du CICTE continuera de garantir une évaluation efficace de ses programmes et fera rapport tous les six mois aux États Membres sur les résultats de ses évaluations et sur la mise en application des mandats qui lui sont attribués.

SECTION 1. MANDAT / SOURCE

1. DÉCLARATIONS DU CICTE

Déclaration sur le Renouveau de l’engagement continental en faveur d’une coopération accrue pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme, <i>CICTE/DEC.1/11</i>
--

“5. Leur engagement de continuer de promouvoir la coopération multilatérale visant à renforcer la capacité des États membres à bénéficier d’un échange d’information, de pratiques optimales et d’expertise et à perfectionner l’accès aux sources d’aide technique et financière au bénéfice du renforcement institutionnel”.

“10. Leur engagement de mettre en application la présente Déclaration ainsi que le Plan de travail du CICTE, comprenant ses travaux sur les contrôles frontaliers, l’aide législative et la lutte contre le financement terroriste, la protection des infrastructures critiques, le renforcement des stratégies relatives aux nouvelles menaces terroristes et à la coopération internationale, et adopté à l’occasion de la Onzième Session ordinaire du CICTE”.

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

Déclaration de Panama sur la Protection de l'infrastructure critique dans le Continent américain face au terrorisme, CICTE/DEC. 1/07

“11. La tâche qu'ils ont confiée au Secrétariat du CICTE de promouvoir dans les États membres des activités d'éducation et de formation en vue de créer une culture publique de reconnaissance de l'infrastructure critique afin de sensibiliser la société civile”.

2. DÉCISIONS DU CICTE

**Sécurité en matière de tourisme et d'installations de loisir dans les Amériques (décision adoptée à la Huitième Session ordinaire du CICTE)
CICTE/doc.12./08, Compte rendu du Rapporteur de la Huitième Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme**

De charger le Secrétariat du CICTE de continuer à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des États membres, selon le cas, dans le domaine de la sécurité du tourisme et des installations récréatives, en tenant compte des résultats du projet pilote et des réalités spécifiques ainsi que des besoins du secteur touristique des États Membres.

3. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA ET DÉCLARATIONS

Appui à la tâche du Comité interaméricain contre le terrorisme, AG/RES.2618 (XLI-O/11)

“5. ...de souligner la nécessité de continuer d'identifier des mécanismes de coopération dans la lutte contre le terrorisme sur les plans bilatéral, sous-régional, régional et international, ainsi que d'en renforcer la mise en application”.

“7. De charger le Secrétariat du CICTE de continuer à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des États membres, selon les besoins, conformément à son Plan de travail 2011 et notamment dans les domaines ci-après: contrôles frontaliers; assistance législative et lutte contre le financement du terrorisme; protection de l'infrastructure critique; renforcement des stratégies de riposte aux menaces émergentes ; enfin, coordination et coopération internationales; et décide de charger le Secrétariat du CICTE de soumettre tous les six mois aux États membres un rapport sur les résultats de ses évaluations programmatiques et de l'exécution des mandats qui lui ont été confiés”.

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

La protection des droits de la personne et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme, AG/RES. 2676 (XLI-O/11)

“11. De prier instamment les organes, organismes et entités compétents de l'Organisation des États Américains (OEA), en vertu des mandats qui leur ont été confiés, de fournir, lorsque la demande leur est faite, une assistance technique visant à renforcer la capacité des États membres d'élaborer et d'exécuter des programmes d'assistance et d'appui aux victimes du terrorisme conformément à leurs lois nationales”.

Appui à la mise en oeuvre à l'échelle continentale de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2004) AG/RES. 2534 (XL-O/10)

“3. D'inviter le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) à renforcer, dans son domaine de compétence, la coopération entre le Comité 1540 et l'Organisation des États Américains”.

Préoccupations particulières des petits États insulaires de la Caraïbe en matière de sécurité, AG/RES. 2619 (XLI-O/11)

4. De renouveler la demande faite au Secrétariat général, par le truchement du Sous-secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et des organes, entités, et organismes pertinents du Système interaméricain, et en collaboration avec les États membres, la société civile et le secteur privé, ainsi que des institutions multilatérales pertinentes, selon le cas, dans leurs sphères respectives de compétence et dans leurs programmes:

- a. Renforcer les systèmes régionaux, sous-régionaux et nationaux de gestion de crise, en tenant compte des initiatives actuellement mises en œuvre ou recherchées par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ;
- b. Améliorer les systèmes et capacités de sécurité des frontières, y compris la sécurité des transports, les dispositifs de sécurité dans les aéroports, ports et frontières terrestres, et porter assistance aux autorités chargées des contrôles frontaliers dans les petits États insulaires pour qu'elles aient accès à des informations critiques;
- c. 1...;

¹ Les sous-paragraphes c, d, e, f, et j n'ont pas de rapport avec les mandats émis par le Secrétariat du CICTE.

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

- d. ...;
- e. ...;
- f. ...;
- g. Promouvoir la coopération technique et le développement des capacités institutionnelles en vue de renforcer la capacité d'intervention et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles ou anthropiques dans les petits États insulaires, ainsi que les capacités de gestion de crise, y compris renforcer la capacité de reconstruire, offrir une formation à l'assistance humanitaire ainsi qu'aux opérations de recherche et de sauvetage, et rehausser la protection de l'infrastructure critique, ainsi que la sécurité des installations touristiques et récréatives, ainsi que la conduite d'exercices de simulation;
- h. Offrir une formation et une assistance technique en matière législative dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, du financement du terrorisme, de la sécurité et du délit cybernétiques aux petits États insulaires;
- i. Améliorer la coordination entre les organes, organismes et entités de l'OEA et les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Agence d'exécution en matière de sécurité (IMPACS) et le Système de sécurité régional (SSR) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), sur les questions liées aux préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité, de manière à les sensibiliser à ces questions et éviter le chevauchement des efforts en réponse à ces préoccupations;
- j.

Préoccupations particulières des petits États insulaires de la Caraïbe en matière de sécurité, AG/RES. 2397 (XXXVIII-O/08)

“6. De demander à nouveau au Secrétariat général, par le truchement du Sous-secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et des organes, entités, et organismes pertinents du Système interaméricain, comme le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE); la Commission interaméricaine des ports (CIP); le Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), la Commission interaméricaine sur la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN), et l'Organisation interaméricaine de défense (JID) d'appuyer,

2 Lee sous-paragraphe d. n'a pas de rapport avec les mandats du Secrétariat du CICTE.

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

dans leurs sphères respectives de compétence et dans leurs programmes, les efforts que déploient sans relâche les petits États insulaires pour faire face à leurs préoccupations particulières en matière de sécurité et de défense, particulièrement dans les domaines suivants:

- a. L'élaboration de programmes de formation et de propositions de plans stratégiques et de coopération qui permettent aux organismes de sécurité dans les petits États insulaires de faire face aux nouvelles menaces à la sécurité, à leurs préoccupations, et aux défis qui se posent dans ce domaine;
- b. La fourniture d'une assistance aux autorités chargées des contrôles frontaliers dans les petits États insulaires pour l'accès à des renseignements critiques, l'amélioration de leurs systèmes de contrôle des frontières; la sécurité des transports, y compris celle des ports maritimes et des aéroports, et le renforcement de leurs capacités de contrôle des frontières;
- c. Le renforcement de la capacité des petits États insulaires à lutter contre le trafic illicite des stupéfiants et des armes à feu;
- d. 2... ;
- e. L'organisation d'une formation à la simulation informatique et à d'autres manœuvres de cette nature pour renforcer la capacité en matière de gestion et d'atténuation dans les États en cas de catastrophes d'origine naturelle et anthropique;
- f. L'offre de formation et la fourniture d'une assistance technique sur la législation dans les domaines de la lutte et du financement du terrorisme, de la cybersécurité et des délits cybernétiques;
- g. La prestation d'une assistance technique et le renforcement des capacités en vue de la sécurité des installations touristiques et récréatives.
- h. L'amélioration de la coordination entre les organes, organismes et entités de l'OEA sur les questions ayant trait aux préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité de façon à assurer la conscientisation et empêcher les doubles emplois.

Adoption d'une Stratégie interaméricaine intégrale en matière de cybersécurité: une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire de la création d'une culture de cybersécurité, AG/RES. 2004 (XXXIV-O/04)

- “7. Demander aux secrétariats du CICTE et de la CITEL, et au Groupe d'experts gouvernementaux sur la cybercriminalité de la REMJA d'aider les États membres, à leur demande, dans la mise en oeuvre des éléments respectifs de la stratégie ...”

SECTION 1.
MANDAT / SOURCE

Déclaration de San Salvador sur la sécurité citoyenne dans les Amériques, AG/DEC. 66 (XLI-0/11)

“15. La nécessité de continuer à renforcer les mécanismes de coopération bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et internationaux conformément aux principes établis dans la Charte de l’OEA pour affronter, prévenir et combattre de manière intégrale et efficace la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite d’armes, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, le problème mondial des drogues, le blanchiment des avoirs, la corruption, le terrorisme, les enlèvements, les bandes armées criminelles et les délits associés à l’utilisation des technologies, y compris la cybercriminalité...”

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE D'ACTIVITÉ	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
1. CONTRÔLES FRONTALIERS	A. SÉCURITÉ MARITIME	1. Évaluation des besoins de formation en matière de sécurité portuaire et suivi de la formation.	Évaluation des besoins de formation dans 18 ports du Continent américain Suivi des cours de formation dans 13 ports du Continent américain
		2. Formation et exercices pratiques en matière de gestion de crise dans les installations portuaires..	3 exercices de simulation
		3. Ateliers de formation sur les exercices d'évacuation en matière de sécurité maritime (Manuel de l'APEC).	3 ateliers
		4. Atelier sous-régional et national sur la gestion et l'évaluation des risques maritimes	5 ateliers
		5. Évaluations extérieures	1 évaluation
	B. SÉCURITÉ AÉRIENNE	1. Cours nationaux de formation	10 cours
		2. Cours sous-régionaux de formation	5 cours
		3. Bourses d'étude pour des cours de formation auprès de l'OACI..	40 bourses d'étude

**SECTION II.
PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

DOMAINE D'ACTIVITÉ	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
	C. PROGRAMME DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA FRAUDE	1. Cours de formation.	4 cours
		2. Ateliers sous-régionaux de meilleures pratiques	2 ateliers
		3. Missions techniques/Évaluations des besoins	4 missions techniques/évaluation des besoins
		4. Ateliers nationaux et sous-régionaux avec Interpol	6 ateliers nationaux 1 atelier sous-régional
	D. IMMIGRATIONS ET DOUANES	Atelier spécialisé sur l'immigration et les contrôles douaniers	5 ateliers nationaux
	E. ASSISTANCE POUR LA MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 1540 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU	Renforcement des capacités notamment dans le domaine de la sécurité frontalière et assistance dans le domaine législatif pour la détection et la prévention du trafic illicite d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, leurs moyens de livraison, et d'autres matériels connexes..	À déterminer après identification du financement

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE D'ACTIVITÉ	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
2. ASSISTANCE JURIDIQUE ET LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME	A. ASSISTANCE DANS LE DOMAINE LÉGISLATIF	1. Missions d'assistance technique dans le domaine législatif avec de hauts fonctionnaires sur la ratification et la mise en oeuvre de la Convention interaméricaine contre le terrorisme et les instruments juridiques universels contre le terrorisme.	2 missions
		2 Formation spécialisée dans les pays à l'intention de procureurs, juges et responsables de l'application de la loi.	2 cours
		3. Formation régionale et sous-régionale et conférences ministérielles sur la coopération internationale pour la création de cadres législatifs nationaux et internationaux dans la lutte contre le terrorisme.	1 activité
		4. Évaluations extérieures	1 évaluation
	B. LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME	Assistance technique et ateliers de formation ayant pour objet de renforcer la législation, l'exécution et les efforts visant à combattre le financement du terrorisme.	4 ateliers 2 missions d'assistance technique
1. PROTECTION DE L'INFRASTRUCTURE CRITIQUE	A. CYBERSÉCURITÉ	1. Exercices nationaux de gestion de crise en matière de cybersécurité (CME)	2 CME nationaux

**SECTION II.
PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

DOMAINE D'ACTIVITÉ	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		2. Créer un forum virtuel dans lequel les CSIRT des États membres ont tous la possibilité de s'engager dans des activités de coopération et de les accroître ainsi que d'échanger des informations en mettant en commun leurs pratiques optimales relatives à la cybersécurité, et en participant à des ateliers et des symposiums.	2 activités régionales
		3. Tables rondes des décideurs politiques dans le domaine de la cybersécurité	2 tables rondes sous-régionales
		4. Créer des CSIRT nationaux moyennant des cours de formation technique et des activités de renforcement des capacités	1 atelier sous-régional 2 ateliers nationaux 4 cours binationaux
		5. Bourses d'étude pour des cours de formation à la cybersécurité	10 bourses d'étude
		6. Créer une plateforme parallèle pour permettre à tous les partenaires des secteurs public et privé ainsi que d'autres, à recueillir et partager l'information, et à coopérer entre eux.	Financement à identifier
		7. Créer une base de données des stratégies actuelles cybersécuritaires, à l'échelle nationale et internationale, et apporter des connaissances	Financement à identifier

**SECTION II.
PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

DOMAINE D'ACTIVITÉ	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		spécialisées pour soutenir les efforts des États membres visant à établir leurs propres stratégies nationales.	
		8. Aider les États membres qui en font la demande à mettre en place des campagnes nationales de sensibilisation à des pratiques d'utilisation des technologies de l'information et de la communication qui soient efficaces et sûres.)	Financement à identifier
		9. Identifier une équipe d'experts multinationaux qui serait disponible pour aider les États membres qui en font la demande à prendre en charge les procédures et autres événements d'importance particulièrement pertinents , en vue de leur fournir des conseils et un support en matière d'analyse des vulnérabilités, de la sécurité des réseaux d'information et des bases de données, de prévention et d'atténuation des incidents et dans d'autres domaines liés à la cybersécurité	Financement à identifier
	B. SÉCURITÉ DU TOURISME	1. Renforcement de la capacité en matière de sécurité du tourisme par le renforcement des partenariats public-privé: Réunions préparatoires/ateliers des "bénéficiaires", cours de formation spécialisée et suivi.	4 Réunions préparatoires/ateliers des "bénéficiaires" 4 cours de formation spécialisée à la sécurité du tourisme 4 évaluation de suivi

**SECTION II.
PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

DOMAINE D'ACTIVITÉ	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		Atelier sur la gestion de risques spécifiques concernant la sécurité des destinations touristiques	1 atelier sur la gestion de risques spécifiques concernant la sécurité des destinations touristiques
		2. Assistance technique pour l'application des mesures de sécurité aux événements majeures, avec la participation du secteur privé local	1. Atelier régional 2. Ateliers sous-régionaux 1. Évaluation des besoins des pays 1 Conception, développement et lancement d'un système de gestion des connaissances
	C. PROTECTION DE L'INFRASTRUCTURE CRITIQUE	Ateliers d'assistance techniques et/ou missions visant à aider les hauts fonctionnaires à créer, évaluer et améliorer les plans de protection de leur infrastructure critique nationale.	À déterminer une fois le financement identifié
	D. SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT MONDIALE	Ateliers visant à promouvoir la circulation efficace et sûre des biens, à protéger la chaîne d'approvisionnement contre l'exploitation et les ruptures, accroître son élasticité ainsi que les pratiques de reprise du commerce. (Faire fond sur les stratégies nationales si elles sont déjà en place, mettre en commun les pratiques optimales,	À déterminer une fois le financement identifié

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINE D'ACTIVITÉ	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		effectuer des auto-évaluations, évaluer le profil de sûreté de la chaîne d'approvisionnement, procéder à des audits de validation, déterminer le degré de vulnérabilité face aux attaques informatiques)	
4. RENFORCEMENT DES STRATÉGIES FACE AUX MENACES TERRORISTES ÉMERGENTES	GESTION DE LA CRISE	Exercices de renforcement des capacités à l'intention de hauts fonctionnaires en réponse aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques, ou nucléaires émergentes (CBRN).	1 simulation (table ronde) d'exercices de gestion de crise. 3 évaluations de suivi 3 ateliers après l'évaluation
2. COORDINATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALES	PARTENARIATS	Créer et renforcer les partenariats avec les organisations internationales, multilatérales, régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les agences techniques et les agences de sécurité des États Membres du CICTE, d'autres pays et les services du Secrétariat général de l'OEA, et maintenir les États Membres informés de manière appropriée.	Participation aux conférences, notes, visites officielles, réunions de coordination

ENTITÉS INTERAMÉRICAINES ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES TRAVAILLANT
EN COLLABORATION AVEC LE SECRÉTARIAT DU CICTE

A. Organes, organismes et entités du système interaméricain

A.1 Secrétariat général de l'OEA

1. Département du droit international
 - Bureau de la coopération juridique
2. Secrétariat aux questions administratives et financières (SAF)
 - Bureau des services de l'information et la technologie
3. Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)
4. Secrétariat de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL)
5. Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine des ports (CIP)
6. Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI)
 - Département du développement économique, du commerce et du tourisme
7. Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle
 - Département de la sécurité publique
 - Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine contre l'abus des drogues (CICAD)

A.2 Autres organes, agences et entités

1. Groupe de travail sur la cybercriminalité créé par la Réunion des Ministres de la justice des Amériques (REMJA)
2. Organisation panaméricaine de la santé (OPS)

B. Organisations internationales, régionales et sous-régionales

1. APEC
2. Association des commissaires de police de la Caraïbe (ACCP)
3. Association des États de la Caraïbe (ACS)
4. Association des chefs de police d'Amérique Centrale
5. Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)
6. CARICOM
7. Agence d'exécution de la CARICOM en matière de sécurité
8. Système d'intégration centraméricaine (SICA)
9. Secrétariat du Commonwealth
10. Conseil de l'Europe (CODEXTER)
11. Conseil de l'Union Européenne

12. Groupe Egmont
13. Forum mondial contre le terrorisme
14. Groupe d'action financière (GAFI)
15. GAFISUD
16. Groupe des experts sur la sécurité aérienne, la sécurité et l'assistance (GEASA)
17. Banque interaméricaine de développement (BID)
18. Association internationale des chefs de police (IACP)
19. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
20. Organisation maritime internationale (OMI)
21. Fonds monétaire international (FMI)
22. Office des migrations internationale (OMI)
23. INTERPOL
24. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) –Unité d'action contre le terrorisme
25. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)
26. Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (FRA-ANASE)
27. Système de sécurité régional des États de la Caraïbe orientale (RSS)
28. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies (CTED)
29. Équipe spéciale de lutte antiterroriste des Nations Unies (UN CTITF)
30. Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)
31. Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention de la criminalité et le traitement de la délinquance (ILANUD)
32. Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans la Caraïbe (UNLiREC)
33. Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies
34. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – Branche Prévention du terrorisme (UNODC)
35. Comité de la Résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations Unies
36. Comité de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies
37. Organisation mondiale du tourisme (OMT) des Nations Unies
38. Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (WHTI)
39. Banque mondiale
40. Organisation mondiale des douanes (OMD)